

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 5 JUILLET 2023**

**OBJET / GAIA : Gendarmerie : avenant n°1 au bail – révision triennale.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 29 juin 2023**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 26  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othaceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze, Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 2 mars 2020, le Conseil municipal l'a autorisé à signer un nouveau bail avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour les locaux à usage de caserne de gendarmerie, pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le bail prévoit une révision triennale du loyer en fonction de l'évolution de l'ILAT (référence : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, soit 114,47).

Par courriel en date du 4 avril 2023, il a été saisi par la Direction Régionale des Finances Publiques pour une nouvelle fixation du loyer qui porterait le montant du loyer annuel à 56 053 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ce pour une période de trois ans.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au bail du 4 mars 2020 qui porte le montant annuel du loyer de 52 315 € à 56 053 €, soit + 7.145 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

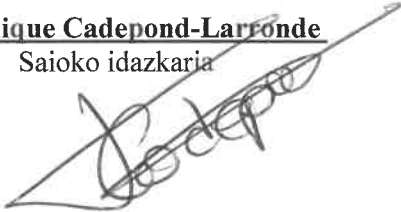
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 au bail du 4 mars 2020 avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, relatif à la révision du loyer des locaux à usage de caserne de gendarmerie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Véronique Cadepond-Larronde**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza

